



Accusation mensongere de harcelement professionnel

Par Visiteur

Je suis accuse a tord de harcelement professionnel je suis responsable d'equipe c est une personne qui cherche a se faire licencier elle l a dit à certain de ses collègues qui me l ont repete elle a porte plainte j ai ete auditionnee à la police tout est monsonge elle a reussi a avoir une incapacite de travail de 5 jours c est horrible ce que je ressens le gardien de paix a bien compris le jeu de cette personne m a dit que cela n ira pas loin mais moi je ressens une injustice et je me sens victime car on me fait passer pour un agresseur que je ne suis pas que puis je faire pour que la verite eclate et qu'on arrete cette manipulatrice dangereuse merci

Par Visiteur

Bonjour madame,

Vous pouvez déposer plainte pour dénonciation calomnieuse afin que le salarié soit poursuivi en justice dans le cas où il s'avérerait qu'elle a menti et que vous êtes relaxée. Mais une telle plainte est risquée tant que l'on n'en sait pas plus sur les suites qui vont être données à la procédure diligentée par le salarié.

En effet, si vous déposez plainte pour dénonciation calomnieuse et qu'il s'avère que la justice lui donne raison, vous serez condamnée à votre tour pour abus de procédure.

Il est donc primordial pour l'instant, que vous attendiez les suites éventuelles de la procédure et que vous preniez un avocat afin de faire jouer tous les droits reconnus à "l'accusé" pendant la phase d'enquête et/ou d'instruction.

Bien cordialement.